

FONDATION 30 MILLIONS D'AMIS - ADAC

BILAN AU 30 SEPTEMBRE 2011

ACTIF	BRUT	AMORT-PROV	NET	TOTAL	EXERCICE N-1	PASSIF	EXERCICE N	TOTAL	EXERCICE N-1
<u>ACTIF IMMOBILISE</u>									
IMMOB. INCORPORELLES	0	0	0	55 406	54 353	<u>CAPITAUX PROPRES</u>		13 166 574	10 994 121
IMMOB. CORPORELLES	161 034	105 628	55 406		0	DOTATION	1 753 995		1 651 295
PARTICIPATIONS	76 225	76 225	0		54 353	AUTRES RESERVES	9 240 126		8 315 830
Créances Rattachées Participations	152 449	152 449	0		0	EXCEDENT AU 30 SEPTEMBRE	2 172 454		1 026 996
	389 708	334 302	55 406		0		13 166 574		
<u>ACTIF CIRCULANT</u>						<u>FONDS DEDIES</u>	15 500	15 500	
DEBITEURS DIVERS	23 617		23 617	13 432 657	11 351 339	<u>DETTES</u>		361 161	433 847
LEGS EN COURS DE REALISATION	589 966		589 966		0	Fournisseurs	234 108		338 637
VALEURS MOB.PLACMT	12 191 887		12 191 887		29 743	AVANCE RECUE	0		0
BANQUES, CCP	625 440		625 440		11 212 191	PERSONNEL	46 742		34 451
CAISSE	1 748		1 748		109 100	ORGANISMES SOCIAUX	42 845		54 377
	13 432 657		13 432 657		306	ETAT COLLECT. LOCALES	37 466		6 381
							361 161		
CHARGES CONSTATEES AVANCE	55 173		55 173	55 173	22 275	PRODUITS CONSTATES AVANCE	0	0	0
TOTAL ACTIF	13 877 538	334 302	13 543 236	13 543 236	11 427 988	TOTAL PASSIF	13 543 236	13 543 236	11 427 968

Engagements reçus :

Legs nets à réaliser, acceptés par les organes statutairement compétents : 8 139 320 €

autorisés par l'organisme de tutelle : 8 139 320 €

Première partie

Compte de résultat au 30 septembre 2011

	du 1er octobre 2010 au 30 septembre 2011			2009/2010
	(12 mois)			(12 mois)
	France	Exportations	Total	Total
Ventes de marchandises				
Production vendue : biens				
Production vendue : services				
Chiffres d'affaires nets				
Production stockée				
Dons			8 940 073	7 052 968
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges				
Autres produits			69 302	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)			9 009 375	7 052 968
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes			6 591 517	5 895 109
Impôts, taxes et versements assimilés			38 280	26 554
Salaires et traitements			361 024	257 984
Charges sociales			165 169	110 354
Dotations aux amortissements			16 277	14 648
Dotations aux provisions			15 500	
Autres charges				
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)			7 187 768	6 304 649
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			1 821 607	748 319
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances actif immobil.			195 257	90 882
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprise sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)			195 257	90 882
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées			0	25 141
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (IV)			0	25 141
RESULTAT FINANCIER (III - IV)			195 257	65 741
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)			2 016 864	814 060

Seconde partie

Compte de résultat (suite) au 30 septembre 2011

aux 30 septembre	2011	2010
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	200 000	220 091
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	200 000	220 091
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	28 298	7 155
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	28 298	7 155
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	171 702	212 936
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	16 112	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	9 389 132	7 363 941
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	7 216 678	6 336 945
BENEFICE OU PERTE (produits - charges)	2 172 454	1 026 996

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

La présente annexe aux comptes annuels vise à fournir une information pertinente sur la Fondation. En conséquence, seuls les éléments significatifs et non déjà mentionnés dans le bilan ou dans le compte de résultat sont présentés ci-après.

1 – FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les comptes de la Fondation font apparaître pour l'exercice 2010/2011 un excédent de 2 172 454 euros, contre un excédent de 1 026 996 euros en 2009/2010, soit une augmentation de 1 145 458 euros. Les recettes brutes liées aux dons encaissés s'élèvent en 2010/2011 à 7 003 937 euros contre 5 669 801 euros pour 2009/2010, soit une augmentation de 1 334 136 euros. Il est à noter que dans ces produits figure un montant de 69 302 euros de rétrocessions de commissions pour l'exercice 2010/2011, collectées suite à la signature d'un partenariat Cartes bancaires avec la Société Générale, à rapprocher des 55 925 euros portés sur la période précédente, et que ces 69 302 euros ont été comptabilisés en produits taxables à l'I.S. et soumis à la TVA au taux de droit normal.

Les legs ont évolué de 1 383 167 euros bruts en 2009/2010 à 1 989 938 euros en 2010/2011, soit une hausse de 606 771 euros.

Le montant des legs inscrits en hors bilan s'élève à 8 139 320 euros représentant 88 dossiers pour 2010/2011, contre 3 556 992 pour 2009/2010.

2 – REGLES ET METHODES COMPTABLES

1. REGLES DE BASE

Les principes généraux d'établissement des comptes ont été respectés à partir des règles de base suivantes :

- Image fidèle,
- Continuité de l'activité,
- Régularité et sincérité,
- Prudence,
- Indépendance des exercices.

2. REGLES GENERALES D'ETABLISSEMENT ET DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les règles de présentation et d'évaluation sont conformes aux principes généraux et aux adaptations prévues par l'avis du Conseil National de la Comptabilité C.N.C. 98-12 du 17 décembre 1998 repris par les règlements du Comité de la Réglementation Comptable CRC 99-01 du 16 février 1999 et CRC 99-03 du 29 avril 1999.

3. CHANGEMENT DE METHODES

Aucun changement n'est intervenu cette année dans la présentation des comptes.

4. NOTES SUR LE BILAN

4.1 *Actif immobilisé*

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à leur coût d'acquisition ou de production à la date d'entrée des actifs immobilisés dans le patrimoine, compte tenu des frais accessoires nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces actifs. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

Les immobilisations amortissables ont été amorties de manière linéaire afin de prendre en compte la dépréciation économique des biens.

Les nouvelles règles comptables relatives aux actifs ont été appliquées à la Fondation 30 millions d'amis depuis l'exercice 2007/2008. La méthode prospective a été appliquée. L'application de ces règles n'a pas eu pour conséquence la modification des durées d'amortissements :

- Autres agencements : 10 ans,
- Le matériel de bureau : 4 ans,
- Le matériel informatique : 3 ans,
- Le matériel et outillage : 5 ans,
- Le mobilier : 10 ans,
- Progiciels et logiciels : 1 an.

Les titres de participation, ainsi que les créances y rattachées, sont inscrits au bilan pour leur coût d'entrée dans le patrimoine de l'entité. Ils sont pour le cas, dépréciés à 100 % pour tenir compte de leur valeur d'utilité pour l'entité.

4.2 *Créances et dettes*

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

4.3 *Valeurs mobilières de placement*

Les valeurs mobilières de placement sont inscrites au bilan pour leur coût d'acquisition. Elles sont, le cas échéant dépréciées par voie de provision pour les ramener à leur valeur actuelle. Elles sont réévaluées à la valeur indiquée par les établissements financiers au 30 septembre de chaque année.

4.4 *Disponibilités*

Les liquidités disponibles en banque et en caisse ont été évaluées à leur valeur nominale.

4.5 Portefeuilles de legs

Compte tenu de l'application du Règlement CRC n° 99.01 du 16 février 1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des Associations et des Fondations, les legs effectués au profit de la Fondation sont constatés en produits d'exploitation lors de la réalisation effective et définitive d'un bien.

3 – COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

1. PRODUITS A RECEVOIR

Les produits à recevoir se présentent comme suit, en fin d'exercice :

	30/09/2011 €	30/09/2010 €
. Produits divers à recevoir	Néant	Néant
. Intérêts courus sur Placements	101 185	50 920
. Fournisseurs, avoir à recevoir	Néant	Néant
Total	101 185	50 920

2. CHARGES A PAYER

La récapitulation, par nature de dettes, des charges à payer en fin d'exercice, se présente comme suit :

	30/09/2011 €	30/09/2010 €
. Fournisseurs – factures non parvenues	43 056	40 772
. Personnel – charges à payer	46 742	34 451
. Autres charges à payer	28 805	21 884
Total	118 603	97 107

3. CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Elles correspondent, par nature, à des éléments indiqués ci-dessous qui concernent des achats de biens ou de services dont la fourniture ou la prestation doit intervenir ultérieurement :

	30/09/2011 €	30/09/2010 €
. Titres Restaurant	1 551	1 299
. Fournitures de bureau exploitation	Néant	Néant
. Frais de mailing	44 952	20 976
. Guides, Assurance et abonnements 2011/2012	8 670	Néant
Total	55 173	22 275

4. FONDS STATUTAIRES

Le montant des fonds statutaires s'élève à 1 753 995 Euros.

Le montant des « legs et donations en contrepartie d'actifs immobilisés » n'a pas augmenté sur l'exercice 2011/2012. Il est nul.

5. DETAIL DES TRANSFERTS DE CHARGES

Au 30 septembre 2011, aucun transfert de charges n'a été constaté.

6. AFFECTATION DU RESULTAT DE L'ANNEE PRECEDENTE

Le résultat de l'année précédente, soit un excédent de 1 026 996 Euros, a été affecté à hauteur de 10 % (arrondi à 102 700 euros) au poste « Dotation », et le solde, soit 90 % au poste « Autres réserves ». Cette affectation est conforme à la décision du Conseil d'Administration chargé de statuer.

7. PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Les charges exceptionnelles se montent à 28 298 euros et correspondent à deux amendes (comptabilisées pour 46 euros) et pour le reste, soit 28 252 euros à des honoraires de recouvrement de legs antérieurs.

Les produits exceptionnels s'élèvent à 200 000 euros et correspondent au remboursement par notaire d'une provision bloquée pour régler les droits d'une succession datant de 1997, et pour laquelle la prescription a été acquise au 31 décembre 2010.

8. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Au 30 septembre 2011, il n'existe aucune provision pour risques et charges.

8. IMPOT sur les SOCIETES

L'article 20 de la loi 2004-1484 du 31 décembre 2004 exonère, à compter de cette date, les fondations reconnues d'utilité publique de l'impôt sur les sociétés portant sur les revenus fonciers et les revenus de capitaux mobiliers.

Cependant, comme précisé dans le paragraphe des faits caractéristiques survenus cette année, le total des rétrocessions de commissions collecté auprès de notre partenaire bancaire, du fait de son montant supérieur au plafond d'exonération, a été soumis, dans son intégralité à l'I.S. au taux normal ainsi qu'à la TVA.

4 – ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

1. LEGS ET DONS

Depuis le 1^{er} janvier 2006, les associations et fondations peuvent accepter librement des dons et legs sans autorisation préalable établie par un décret en Conseil d'Etat ou par le Préfet. Toutefois, elles doivent en faire la déclaration à l'autorité administrative.

Pour les demandes faites avant le 1^{er} janvier 2006, l'autorisation préalable reste applicable.

Le montant des legs figurant en engagements hors bilan s'élève, à la clôture de l'exercice 2010/2011, à 8 139 321 Euros.

Au 30 septembre 2011, les « Legs en cours de réalisation » s'élèvent à 8 139 321 Euros.

2. EFFECTIF ET VENTILATION PAR CATEGORIE

La situation de l'effectif à la fin de l'exercice se présente comme suit :

<i>Catégories</i>	<i>Salariés de l'entreprise (nombre)</i>
. Contrat à durée indéterminée	11
. Contrat à durée déterminée	0
Total	11

5 – PROJET D'AFFECTION DU RESULTAT

Conformément aux dispositions prévues à l'Article 10 des statuts, le fonds statutaire doit être doté du dixième de l'excédent des ressources annuelles.

Compte tenu du résultat excédentaire de l'exercice, le gain sera affecté en autres réserves.

Le projet d'affectation du résultat est donc le suivant :

- Dotation	217 245
- Autres réserves	1 955 209
	<hr style="width: 50%; margin-left: auto; margin-right: 0;"/> 2 172 454

6 – COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC

Le compte d'emploi des ressources (CER) qui vous a été présenté, a été établi conformément au règlement du Comité de la Réglementation Comptable N° 2008 – 12, homologué par arrêté du mois de décembre 2008, mettant en œuvre un nouveau modèle obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009.

EMPLOIS	Emplois de N = compte de résultat (1)	Affectation par emploi des ressources collectées auprès du public utilisées sur N (3)	RESSOURCES	Ressources collectées sur N = compte de résultat (2)	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur N (4)
1 - MISSIONS SOCIALES			REPORT DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN DEBUT D'EXERCICE		10 686 618
1.1. Mission de gestion directe	5 612 978	5 612 978	1 - RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC	9 009 375	8 924 573
- Aides aux réfugiés	3 244 625	3 244 625	1.1. Dons et legs collectés	8 940 073	8 924 573
- Dépenses sauvetages animaux	3 059 119	3 059 119	- Dons manuels non affectés	6 934 635	6 934 635
	185 506	185 506	- Dons manuels affectés	0	0
1.2. Mission de réalisations d'actions spécifiques	2 368 353	2 368 353	- Legs et autres libéralités non affectés	1 989 938	1 989 938
- Sensibilisation du public	2 368 353	2 368 353	- Legs et autres libéralités affectés	15 500	0
			1.2. Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	69 302	0
			- Produits Taxables liés à partenariat bancaire	69 302	0
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS			2 - AUTRES FONDS PRIVES	0	
- 2.1. Frais d'appel à la générosité du public	1 303 572	1 303 572	3 - SUBVENTIONS & AUTRES CONCOURS PUBLICS	0	
- 2.2. charges sur Produits Taxables liés à partenariat bancaire	1 287 460	1 287 460	4 - AUTRES PRODUITS	395 257	
	16 112	16 112	- Revenus du portefeuille	195 257	
			- Produits exceptionnels sur Exercices antérieurs	200 000	
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	300 128	300 128			
	7 216 678	7 216 678	I - TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT	9 404 632	
			II - DOTATION AUX PROVISIONS	0	
			III - ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES	0	
			IV - EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE		0
	2 172 454	2 172 454	V - INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	0	
	9 404 632	9 404 632	VI - TOTAL GENERAL	9 404 632	8 924 573
V - Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public	17 330	17 330			
VI - Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public	11 347	11 347			
VII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public	7 222 661	7 222 661	VI - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		7 222 661
			SOLDE DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN FIN D'EXERCICE		12 388 530
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
Missions sociales			Bénévolet		
Frais de recherche de fonds			Prestations en nature		
Frais de fonctionnement et autres charges			Dons en nature		
Total			Total		

ANNEXE AU COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES

6.1 Définition et description des missions sociales

La Fondation 30 Millions d'Amis – reconnue d'utilité publique – a pour mission d'assurer la défense et de renforcer la protection des animaux, en France principalement, mais également à l'étranger ; de valoriser la relation homme-animal ; d'apporter son soutien aux refuges, aux associations et aux particuliers ayant une action significative en faveur des animaux.

Ces missions représentent 78 % des emplois totaux.

6.1.1 Missions de gestion directe

6.1.1.1 Aide aux refuges et associations

La Fondation 30 Millions d'Amis apporte son soutien financier à près de 400 refuges et associations de protection animale, en France et à l'étranger, pour héberger, soigner et nourrir les animaux abandonnés et maltraités, qu'ils soient de compagnie, de ferme ou sauvages.

6.1.1.2 Etudes et enquêtes

Les structures soutenues par la Fondation 30 Millions d'Amis doivent répondre à des critères rigoureux de gestion et d'organisation ; elles font l'objet d'une étude et d'enquêtes approfondies.

Ces études et enquêtes sont menées par trois personnes salariées, en CDI à plein temps.

6.1.1.3 Aide à l'adoption online

La Fondation 30 Millions d'Amis héberge sur son site Internet www.30millionsdamis.fr plus de 3000 fiches signalétiques d'animaux recueillis par les refuges qu'elle soutient, afin de favoriser leur adoption.

6.1.1.4 Sauvetage d'animaux et suivi

La Fondation conduit de nombreuses opérations de sauvetage pour secourir des animaux en danger. Qu'un particulier sollicite son intervention ou que les services de police ou de justice requièrent son aide, la Fondation enquête, se rend sur les lieux et veille à ce que chaque animal secouru retrouve une existence heureuse dans un environnement approprié. Ces opérations de sauvetage et d'enquêtes liées sont menées par une personne salariée à plein temps, en CDI.

6.1.2 Réalisation d'actions spécifiques

6.1.2.1 Sensibilisation

6.1.2.1.1 Campagnes de sensibilisation et d'éducation

Chaque année, pour enseigner le respect des animaux et de l'environnement, la Fondation 30 Millions d'Amis mène des actions d'information, de sensibilisation et d'éducation du public, par voie de presse et d'affichage (offline et online).

6.1.2.1.2 Site Internet www.30millionsdamis.fr

- sensibilisation online

Premier organisme de protection des animaux à se doter d'un site Internet, la Fondation 30 Millions d'Amis a établi un moyen efficace de sensibiliser toutes les générations au respect de la vie animale.

- recherche de fonds online

La Fondation 30 Millions d'Amis a mis en place sur son site Internet un module de don en ligne sécurisé.

6.1.2.2 interventions judiciaires

La Fondation 30 Millions d'Amis mène ses actions de protection des animaux jusque devant les tribunaux. Elle porte régulièrement plainte et se constitue partie civile dans de nombreux procès.

6.1.2.3 attributions et récompenses

- le Ruban d'Honneur

Cette distinction récompense chaque année des élus qui se sont engagés dans des initiatives concrètes en faveur de la cause animale ou pour faciliter l'intégration des animaux dans la ville ;

- le Visa

Lorsqu'une production est distinguée par le Visa Fondation 30 Millions d'Amis, le public a la certitude qu'aucun des animaux ayant participé au tournage d'un long métrage, d'une fiction TV ou d'un spot publicitaire, n'a souffert ;

- le Prix Littéraire

Considéré comme le « Goncourt des animaux », il couronne chaque année un roman ou un essai où l'animal est présent, qu'il soit ou non le sujet principal de l'œuvre. Le montant du prix s'élève à 1 000 euros, à charge pour le récipiendaire de reverser l'intégralité de cette somme à un organisme de protection animale de son choix.

6.2 Origine des ressources affectées et non affectées issues de la générosité du public

Conformément à leur fondement juridique, les fondations reconnues d'utilité publique basent leur solidité et leur longévité sur leurs richesses, dont les revenus doivent en principe permettre le financement des missions sociales. A ce titre, la Fondation 30 Millions d'Amis constitue des réserves chaque année pour permettre la pérennité de ces missions sociales, en cas de baisse des dons.

6.2.1 Origine des ressources

Les ressources de la Fondation 30 Millions d'Amis proviennent de la générosité du public (donateurs et testateurs), à l'exception des revenus du portefeuille et sont affectées dans le cadre de la mise en œuvre des articles 1 & 2 de ces statuts.

Pour l'exercice, les dons reçus de la générosité du public ont été utilisés à 81 % dans le cadre des missions sociales, et pour 18 % dans la recherche de fonds, le 1 % restant ayant servi à financer une partie des frais de fonctionnement.

Les legs, ainsi que les produits taxables, permettent de financer le reste des emplois et de constituer les réserves nécessaires à la pérennité de notre structure.

6.2.2 Ressources affectées et non affectées issues de la générosité du public

Les ressources de la Fondation 30 Millions d'Amis proviennent presque exclusivement de la générosité du public avec 3 types de ressources :

- les dons manuels résultants des campagnes nationales

La Fondation 30 Millions d'Amis réalise des campagnes nationales annuelles d'appels à la générosité du public. Les dons récoltés, non affectés, sont utilisés pour la mission générale de la Fondation. Ces campagnes nationales prennent la forme de mailings et font l'objet d'une déclaration préalable en préfecture ;

- les dons manuels hors campagnes d'appels à la générosité du public

Les dons reçus en dehors des campagnes d'appels à la générosité du public, matérialisés par des prélèvements automatiques, des dons spontanés par chèque, espèces, CB et assurances-vie, sont dans leur intégralité non affectés ;

- les legs

Chaque legs consenti à la Fondation 30 Millions d'Amis est soumis au Conseil d'Administration en vue de son acceptation. Entendu que lors de cette soumission, il est précisé si ledit legs est affecté par le testateur à un projet particulier et défini, ou non. Pour l'exercice écoulé, seul un legs soumis au Conseil d'Administration, d'un montant total de 15 500 euros a fait l'objet d'une affectation à un projet particulier et défini.

6.3 Principe d'affectation des coûts

Le compte d'emploi des ressources est élaboré à partir de la comptabilité générale et de la comptabilité analytique.

6.4 Report des ressources collectées auprès du public, non affectées et non utilisées en début d'exercice

conformément au règlement du CRC n° 2008-12, le montant des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice est égal à la reprise du solde de ce poste en fin d'exercice précédent, soit un solde de 10 686 618 euros.

6.5 Nature et quantité des ressources en nature

NON SIGNIFICATIF

6.6 Etat des effectifs salariés

L'effectif de la Fondation 30 Millions d'Amis se compose de 11 salariés répartis comme suit :

- 10 effectifs : Missions de gestion directe, de réalisation d'actions spécifiques, de recherche de fonds ;
- 1 effectif : Fonctionnement de la structure.

6.7 Etat des effectifs bénévoles

NEANT

6.8 Les emplois

6.8.1 Missions sociales de gestion directe

Jamais de prêts ni d'aides en numéraire aux refuges, la Fondation 30 Millions d'Amis rembourse des frais précis (nourriture, soins vétérinaires, travaux de création, rénovation, réfection, mise aux normes...) directement aux praticiens, fournisseurs ou prestataires, sur justificatifs. Cela lui permet de contrôler parfaitement les dépenses engagées et d'observer une méthode transparente dans l'usage des fonds confiés par ses donateurs.

Aide aux refuges et associations	2 767 228 €
Aide à l'adoption online	139 564 €
Etudes et enquêtes	152 326 €
Sauvetage animaux et suivi	185 506 €
TOTAL	3 244 625 €

6.8.2 Missions de réalisations d'actions spécifiques

Interventions judiciaires	59 093 €
Site Internet	55 826 €
Campagnes de sensibilisation	2 253 434 €
Attributions & récompenses	Non significatif
TOTAL	2 368 353 €

6.8.3 Frais d'appels à la générosité du public

Les frais d'appels à la générosité du public représentent 1 303 572 €, soit 18.10 % des emplois. Ils comprennent les frais de gestion des dons, rétrocessions de commissions, des legs et assurances vie.

Frais de gestion des dons :

Appels prospection & fidélisation	1 032 009 €
Salaires	98 154 €
Online	83 739 €
Services bancaires	28 430 €
Impôts sur produits taxables	16 112 €
TOTAL	1 258 444 €

Frais de gestion des legs et assurances-vie :

Honoraires et Frais	491 €
Salaires et charges / Taxes	42 930 €
Amortissements	1 708 €
TOTAL	<hr/> 45 128 €

6.8.4 Frais de fonctionnement

Les frais de fonctionnement représentent 4,16 % des emplois. Ils correspondent aux frais généraux (fournitures, loyers, comptabilité, CAC, etc.) et aux frais de personnels.

Frais généraux	237 841 €
Frais de personnel	62 287 €
TOTAL	<hr/> 300 128 €

6.9 Les ressources

6.9.1 Les ressources issues de la générosité du public

Elles représentent 95.80 % des ressources totales, et sont réparties ainsi :

- 64.60 % par des dons résultants de campagnes (5 821 580 euros),
- 12.40 % par des dons spontanés (1 113 055 euros),
- 22.25 % par des legs (2 005 438 euros),
- 0.75 % par des rétrocessions de commissions (69 302 euros).

6.9.2 Autres ressources

- les revenus financiers (valeurs mobilières de placement, comptes sur livret et comptes à terme) représentent 2.08 % des ressources totales ;
- les produits exceptionnels sur exercices antérieurs représentent 2,12 % des ressources et correspondent à des droits de succession remboursés par Notaire. En effet, alors que le champ de l'exonération des droits de succession était relativement large jusqu'à la loi de finances pour l'année 2000, les associations et fondations de protection de l'environnement et des animaux reconnues d'utilité publique n'en faisaient pas partie, comme l'avait confirmé la jurisprudence du Conseil d'Etat. La loi de finances pour l'année 2000 a étendu l'exonération prévue à l'article 795-4 du code général des impôts aux legs faits aux établissements reconnus d'utilité publique dont les ressources sont affectées à la défense de l'environnement ou à la protection des animaux. Ce montant, de 200 000 euros, bloqué par un notaire sur une succession de 1997, a fait l'objet d'une prescription fin 2010 et nous a donc été restitué.

G. L. Contrôles et Commissariats

205, Faubourg Saint-Honoré
75008 PARIS
Tél. : 01 45 61 17 17
Fax : 01 45 63 42 44
E-mail : gross@groupe-cfci.com

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

**Réunion du Conseil d'Administration relative à l'approbation des comptes
de l'exercice clos le 30/09/2011**

FONDATION 30 MILLIONS D'AMIS « A.D.A.C. »

**Fondation reconnue d'utilité publique
par décret du 23 mars 1995**

Siège Social : 40, cours Albert 1^{ER}

75008– PARIS

Aux membres du Conseil d'Administration,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Fondation, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation du Conseil d'Administration.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration en application des dispositions de l'article L 612-5 du Code de commerce.

Fait à Paris,
Le 10 Avril 2012.

Georges GROSS

Commissaire aux Comptes

G. L. Contrôles et Commissariats

205, Faubourg Saint-Honoré
75008 PARIS
Tél. : 01 45 61 17 17
Fax : 01 45 63 42 44
E-mail : gross@groupe-cfci.com

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30/09/2011**

**FONDATION 30 MILLIONS D'AMIS
« A.D.A.C. »**

**Fondation reconnue d'utilité publique
par décret du 23 mars 1995**

Siège Social : 40, cours Albert 1^{ER}

75008– PARIS

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 Septembre 2011, sur :

- Le contrôle des comptes annuels de la **Fondation 30 Millions d'Amis ADAC**, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- La justification de nos appréciations,
- Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par les membres du bureau. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages, ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fondation à la fin de cet exercice.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de notre rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral du Bureau et dans les documents présentés aux membres du Conseil d'Administration.

Fait à Paris,
Le 10 Avril 2012.

Georges GROSS

Commissaire aux Comptes